

HONORAIRES des Transactions

PRIX DE VENTE	HONORAIRES HT EN POURCENTAGE	TVA (20%) EN POURCENTAGE	HONORAIRES TTC EN POURCENTAGE
De 0 à 40 000 €	FORFAIT de 3 500 €		
De 40 001 € à 75 000 €	8.33 %	1.67 %	10 %
De 75 001 € à 150 000 €	6.67 %	1.33 %	8 %
De 150 001 € à 250 000 €	5.83 %	1.17 %	7 %
De 250 001 € à 350 000 €	5.00 %	1 %	6 %
De 350 001 € à 600 000 €	4.17 %	0.83 %	5 %
Au-dessus de 600 001 €	3.33 %	0.67 %	4 %

Tarifs applicables depuis le 27/07/2017. Les honoraires Transactions sont à la charge du **VENDEUR**.

Les honoraires dans le cadre d'un mandat de vente signé, comprenant :

- La prise du mandat
- La vérification de tous les éléments nécessaire à la vente
- La publicité sur tous les supports jugés utile par l'Agence CENTURY21 Agence des Cerisiers
- La recherche des acquéreurs potentiels
- La réalisation d'un suivi de qualité
- La vérification de la faisabilité du projet (dans la mesure des investigations autorisées par la Loi)
- Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements.
- Les visites du bien par les acquéreurs potentiels
- Les aides à l'ajustement du prix
- La rédaction ainsi que la signature en agence du Compromis de Vente
- L'assistance auprès des acquéreurs concernant l'accomplissement des conditions suspensives (suivi du financement)
- L'assistance lors de la signature de l'acte authentique
- L'assistance lors de l'installation dans le bien (relevé des compteurs électricité / eau)

AVIS DE VALEUR  **GRATUIT**

Règlement à la signature de l'acte authentique.